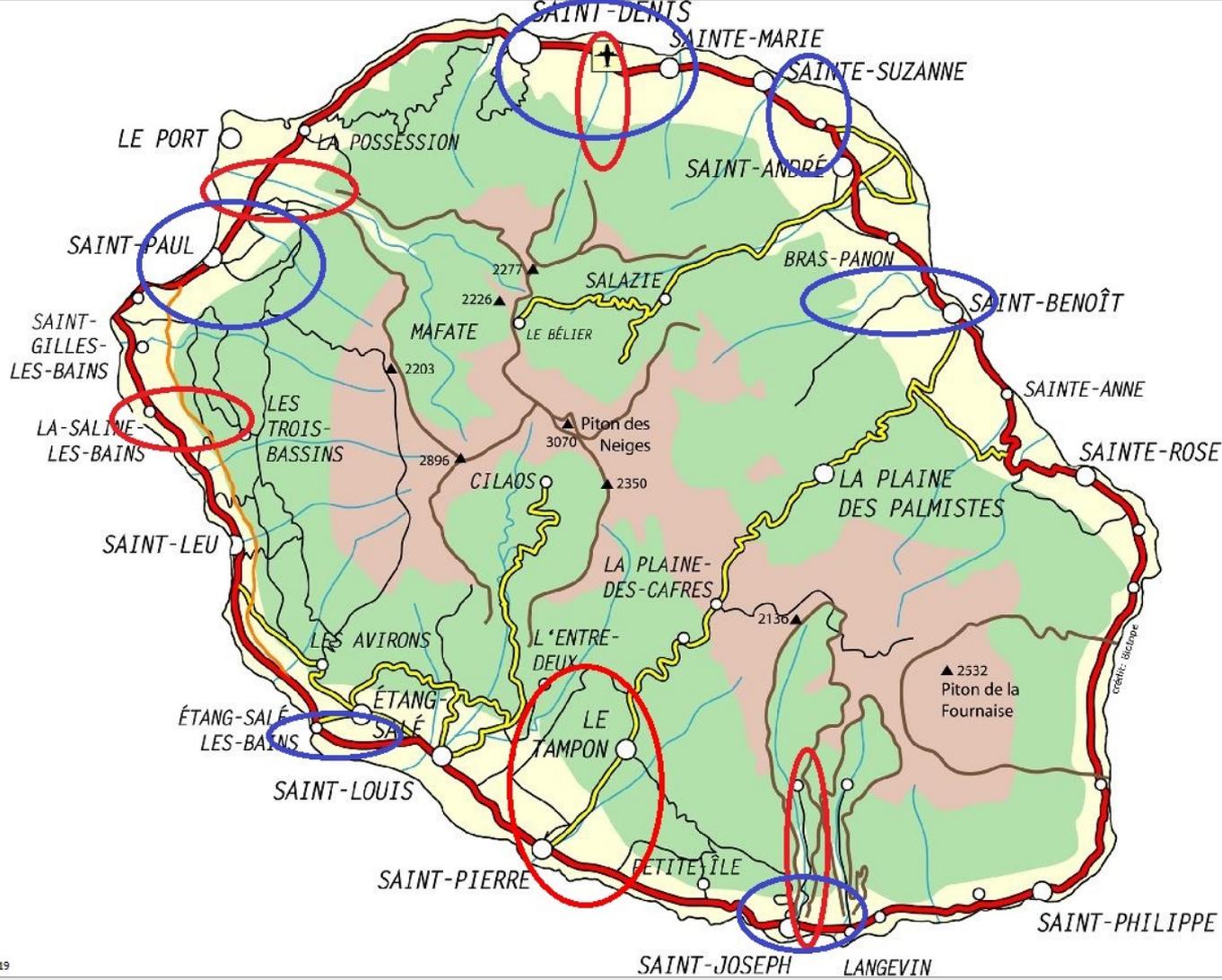




PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Rôle multiple de l'État : instruit PAPI / financeur / porteur d'actions
- 12 M€ sur période 2014-2023 : ETP animation PAPI, sensibilisation Piroi, travaux rivière des Galets, Saline-Ermitage, rivière des Remparts
- Mise en place de Vigicrues, portage PPR, concession rivière de Remparts

Prochaines grandes étapes :

- Finaliser travaux Saline-Ermitage, rivière des Remparts et réduction vulnérabilité Saint-Benoit
- EPAGE sur secteur Saint-André/Sainte-Suzanne et Tampon/Saint-Pierre préalable à travaux de protection
- Finaliser les études des 6 PAPI d'intention avant labellisation et actions concrètes (avenants)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAHIER DES CHARGES PAPI 3 2023

**APPLICABLE MI-2023 POUR LES NOUVELLES
DÉMARCHES**

Maintien des principales attentes d'un PAPI :

- 2 étapes : PEP puis PAPI
- Diagnostic approfondi / stratégie reposant sur AMC/ACB / programme d'actions
- 7 axes : connaissance et conscience du risque / surveillance et prévision des crues / alerte et gestion de crise / prise en compte de la gestion du risque dans l'urbanisme / réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes / ralentissement des écoulements / ouvrages de protection

nouveautés :

- Évaluation environnementale du PAPI (ne remplace pas autorisation environnementale des ouvrages)
- Simplifications : labellisation locale, validation PEP et PAPI par courrier Préfet (après avis Copil DI)
- Passage de 50 à 80 % du taux de certaines subventions : repères de crues, Dicrim, formations d'élus et actions d'information du public